

**OBLIGATIONS REGIONAL 1 FEMININE et REGIONAL 2 FEMININE – ETAT PROVISOIRE AU 23/12/2022**

En application de l'article 4 du règlement des championnats seniors féminines, la Commission Régionale des Compétitions fait un état provisoire au regard du respect des obligations pour pouvoir participer aux championnats R1F et R2F.

Nous rappelons que pour la saison 2022/2023 il est fait application des dispositions ci-dessous :

Championnat R1F	Championnat R2F
Participer à la Coupe de France Féminine et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)	Participer à la Coupe de France Féminine et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)
Avoir une école de football féminines composée au minimum de 12 licenciées U6F à U11F, et au minimum 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec participation à 8 plateaux au moins durant la saison)	Avoir 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec un minimum de 8 licenciées dans ces catégories d'âge et participation à 8 plateaux au moins durant la saison)
Avoir au minimum 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district, et disposer d'un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge. Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.	<u>ou</u> 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district (avec un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge)
Avoir pour l'équipe senior un entraîneur titulaire du diplôme CFF3, présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match	Avoir pour l'équipe senior un entraîneur titulaire des attestations des modules de formation U19 et Seniors, présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match

En cas de non-respect de ces obligations, toute équipe concernée se verra retirer, pour le classement de la saison en cours, 2 points de pénalité par obligation non respectée.

Pour toute équipe accédant dans l'une des 2 divisions, ces dispositions ne sont applicables qu'à compter de la deuxième saison dans cette division.

**Chaque saison, un état des lieux provisoire au regard du respect de ces obligations sera publié par la Ligue sur son site internet avant le 31 décembre. Le constat définitif du respect de ces obligations est arrêté le 30 avril.**

CLUBS R1F	COUPE	U6F à U11F	U12F à U19F	OBLIGATION ÉDUCATEUR	SANCTIONS CHAMPIONNAT
CSO AMNEVILLE	RESPECTÉE	20 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	24 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	REGIS - AS RESPECTÉE	-
CHARLEVILLE OCNA	RESPECTÉE	4 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	22 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	BUSSAGLIA - BEF RESPECTÉE	Retrait de 2 points
SAS EPINAL	RESPECTÉE	22 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	60 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	GOTTE - BMF RESPECTÉE	-
AS MONTIGNY LES METZ	RESPECTÉE	12 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	61 licenciées et 7 équipes RESPECTÉE	DERELLE - CFF3 RESPECTÉE	-
US MULHOUSE AZZURRI	RESPECTÉE	29 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	48 licenciées et 5 équipes RESPECTÉE	DUFOUR NON RESPECTÉE – dérogation OK	-
AS NANCY LORRAINE	RESPECTÉE	23 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	60 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	PERRIN - BEF RESPECTÉE	-
GF CENTRE HAUT-RHIN	RESPECTÉE	1 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE	10 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	HOFFERT - CFF3 RESPECTÉE	Retrait de 4 points
FC PFASTATT	RESPECTÉE	41 licenciées et 5 équipes RESPECTÉE	65 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	FUCHS - BMF RESPECTÉE	-
FC SARREBOURG	RESPECTÉE	22 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	60 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	KRIBS - BEF RESPECTÉE	-
SR ST DIE KELLERMANN	RESPECTÉE	32 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	58 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	POTTIER - AS RESPECTÉE	-
OLYMPIQUE ST MEMMIE	RESPECTÉE	24 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	53 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	DALLA LIBERA - BEF RESPECTÉE	-
RC STRASBOURG ALSACE 2	RESPECTÉE	22 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	65 licenciées et 4 équipes RESPECTÉE	KOPCIUCH - AS RESPECTÉE	-
AS STRG MUSAU	RESPECTÉE	10 licenciées et 1 équipe NON RESPECTÉE	31 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	FARSCHON - BEF RESPECTÉE	Retrait de 2 points
ESTAC TROYES	RESPECTÉE	35 licenciées et 1 équipe RESPECTÉE	49 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	GRIMET - CFF3 RESPECTÉE	-
FC VENDENHEIM	RESPECTÉE	28 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	78 licenciées et 5 équipes RESPECTÉE	MAURER - BEF RESPECTÉE	-
FC WOIPPY	RESPECTÉE	22 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	27 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	BOUFERMEL - CFF3 RESPECTÉE	-
FC MULHOUSE	RESPECTÉE	91 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	19 licenciées et 0 équipe NON RESPECTÉE	TELITEL - BMF RESPECTÉE	Retrait de 2 points
CS BLENOD	RESPECTÉE	18 licenciées et 2 équipes RESPECTÉE	38 licenciées et 3 équipes RESPECTÉE	FAVIER - U19&U20+ NON RESPECTÉE – dérogation OK	-
FC SEICHAMPS	RESPECTÉE	5 licenciées et 1 équipe NON RESPECTÉE – dérogation OK	1 licenciée et 0 équipe NON RESPECTÉE – dérogation OK	MALIVERNEY - U19&U20+ NON RESPECTÉE – dérogation OK	-

CLUBS R2F	COUPE	U6F à U11F et U12F à U19F	OBLIGATION ÉDUCATEUR	SANCTIONS CHAMPIONNAT
FC VAL DE L'ORNE	RESPECTÉE	3 (0) et 21(1) RESPECTÉE	MEDJIDI - I1 NON RESPECTÉE – dérogation OK	-
US AVIZE GRAUVES	RESPECTÉE	8 (1) et 2 (0) NON RESPECTÉE	BOIA - U19&U20+ RESPECTÉE	Retrait de 2 points
REIMS STE ANNE	RESPECTÉE	11 (0) et 46 (3) RESPECTÉE	CATOIRE NON RESPECTÉE	Retrait de 2 points
RC EPERNAY	RESPECTÉE	11 (0) et 34 (2) RESPECTÉE	COCHAIN - BMF RESPECTÉE	-
AS SARREY MONTIGNY	RESPECTÉE	7 (0) et 14 (0) NON RESPECTÉE – dérogation OK	COUTURIER - BMF RESPECTÉE	-
CS SEDAN ARDENNES	RESPECTÉE	8 (0) et 44 (0) NON RESPECTÉE – dérogation OK	AZZIRARI - U19&U20+ RESPECTÉE	-
US MONTIER EN DER	RESPECTÉE	1 (0) et 24 (0) NON RESPECTÉE – dérogation OK	PERRIN - I1 NON RESPECTÉE – dérogation OK	-
JS VAUDOISE	RESPECTÉE	7 (0) et 28 (0) NON RESPECTÉE	MORAIS - AS RESPECTÉE	Retrait de 2 points
US VANDOEUVRE	RESPECTÉE	34 (5) et 97 (4) RESPECTÉE	LAHALLE - U19&U20+ RESPECTÉE	-
FC ELOYES	RESPECTÉE	7 (0) et 8 (0) NON RESPECTÉE	NIGMANSKI - U19&U20+ RESPECTÉE	Retrait de 2 points
US THIONVILLE LUSITANOS	RESPECTÉE	22 (2) et 45 (3) RESPECTÉE	LEITE - U19&U20+ RESPECTÉE	-
US RAON L'ETAPE	RESPECTÉE	6 (0) et 12 (1) RESPECTÉE	TOUILEB - BEF RESPECTÉE	-
CS GODBRANGE HUSSIGNY	RESPECTÉE	13 (2) et 35 (3) RESPECTÉE	GAUER - BMF RESPECTÉE	-
ES HEILLECOURT	RESPECTÉE	2 (0) et 13 (0) NON RESPECTÉE	CONSTANT - U20+ NON RESPECTÉE	Retrait de 4 points
METZ ESAP	RESPECTÉE	4 (0) et 11 (1) NON RESPECTÉE	KOULLA NON RESPECTÉE	Retrait de 4 points
SC MARLY	RESPECTÉE	0 (0) et 4 (0) NON RESPECTÉE	BOUMADIANE - U20+ NON RESPECTÉE	Retrait de 4 points
SR COLMAR	RESPECTÉE	49 (5) et 68 (4) RESPECTÉE	GAVAT - BMF RESPECTÉE	-
ES MOLSHEIM ERNO.	RESPECTÉE	20 (1) et 68 (4) RESPECTÉE	MARTOS - BMF RESPECTÉE	-

FCSR HAGUENAU	RESPECTÉE	10 (2) et 27 (2) RESPECTÉE	STUDY - CFF3 RESPECTÉE	-
ALFC DUTTLENHEIM	RESPECTÉE	0 (0) et 0 (0) NON RESPECTÉE	GIRARD - U19&U20+ RESPECTÉE	Retrait de 2 points
AS HATTEN	RESPECTÉE	0 (0) et 6 (0) NON RESPECTÉE	LUTZ - CFF3 RESPECTÉE	Retrait de 2 points
US SARRE UNION	RESPECTÉE	8 (0) et 1 (0) NON RESPECTÉE	FISCHER - AS RESPECTÉE	Retrait de 2 points
FC MONSWILLER	RESPECTÉE	22 (3) et 40 (3) RESPECTÉE	LENTZ - AS RESPECTÉE	-
FC VENDENHEIM 2	RESPECTÉE	28 (3) et 78 (5) RESPECTÉE	HUMBERT - BMF RESPECTÉE	-
AS HEIMSBRUNN	RESPECTÉE	1 (0) et 0 (0) NON RESPECTÉE – dérogation OK	CONRAD NON RESPECTÉE – dérogation OK	-
CS WOLXHEIM	RESPECTÉE	4 (0) et 8 (0) NON RESPECTÉE	DA SILVA - CFF3 RESPECTÉE	Retrait de 2 points